



## Choix de garde de l'enfant

Par **vache catherine**, le **02/01/2017** à **20:22**

bonjour

mon petit fils a été entendu par le juge a amiens mais celui-ci n'a pas écouté le choix de l'enfance et donc il est resté au domicile de la mère je trouve pas sa logique et de plus nous avons payé un avocat je suis vraiment déçu de la décision du juge car celui-ci n'a même pas écouté l'avocat il avait pris cette décision et à l'heure d'aujourd'hui il est déçu que peut-on faire après ça il peut même pas avoir son téléphone avec lui et pour temps ça moi sa mamie qui a payé la ligne j'attends une réponse favorable de votre part et des conseils.  
cordialement.

Mme VACHE

Par **Visiteur**, le **03/01/2017** à **08:47**

Bonjour,

je suppose que la maman est votre belle fille ? et le papa votre fils ? Certes la décision du juge ne va pas dans votre sens (que faites-vous dans cette histoire de divorce ?) mais sa décision est prépondérante. Et le fait que vous ayez payé la ligne téléphonique n'apporte rien au dossier ! Vous ne dites rien sur l'âge de l'enfant, sur le mode de garde,...